



APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Dans ce contexte de crise énergétique inédite, le territoire de Gally Mauldre porte une ambition forte en matière d'action climatique. La Communauté de Communes Gally Mauldre s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), véritable opportunité de faire de la Transition Énergétique un levier de développement territorial et d'accroître l'autonomie, la résilience et l'attractivité du territoire.

Approuvé en Conseil communautaire le 15 février 2023, le PCAET est un outil indispensable pour faire face aux défis du changement climatique. Il est mis en place pour une durée de six ans et doit faire l'objet d'un bilan trois ans après son approbation. La validation du dossier s'est établie à travers plusieurs étapes :

La sensibilisation et la mobilisation des acteurs et du grand public ont été intégrées tout au long de la démarche d'élaboration. Le projet est collaboratif : sa mise à disposition au public a permis de compléter les fiches actions et son élaboration aux côtés des acteurs locaux a fixé des objectifs environnementaux propres au territoire. Plus qu'une concertation, il s'agit d'une réelle co-construction du programme avec les acteurs du territoire.

Le dossier se décline autour de 7 axes stratégiques :

1. L'habitat et l'urbanisme
2. La mobilité et l'intermodalité
3. L'agriculture et l'alimentation
4. La mobilisation des acteurs
5. L'exemplarité de la collectivité
6. L'économie locale
7. Les énergies renouvelables



Sur ce territoire à dominante résidentielle, l'habitat et la mobilité représentent des secteurs à forts enjeux. En cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux, Gally Mauldre vise une meilleure maîtrise énergétique sur son territoire, grâce à de fortes économies d'énergie réalisées dans les logements et les transports du quotidien.

Pour consulter le dossier, rendez-vous sur la page du PCAET via notre site internet cc-gallymauldre.fr, onglet "vivre chez vous", dans la catégorie Urbanisme.

ZOOM SUR LES DEUX AXES DU PCAET QUI VISENT CES OBJECTIFS :

	Un habitat rénové et un urbanisme préservant les sols	Une mobilité active et une intermodalité fortement développées
Action	<ul style="list-style-type: none"> Développer la rénovation énergétique des logements en accompagnant les particuliers et fédérant les professionnels de la rénovation Mettre en œuvre un urbanisme qui favorise les constructions vertueuses et réduit l'artificialisation et l'imperméabilité des sols 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des services de transport en commun et favoriser l'intermodalité Favoriser le développement de modes actifs sécurisés et attractifs Réduire la pollution de l'air liée aux véhicules
Etat des lieux	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur résidentiel représente 51% de l'énergie consommée et 38% des gaz à effet de serre. 83% des logements sont construits avant 1990. Le territoire a une dynamique démographique positive. Son aménagement et les nouvelles constructions sont l'opportunité d'intégrer les enjeux climat-air-énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur de la mobilité est fortement dépendant de la voiture : il faut baisser sa part modale Les déplacements doux sont une solution face à la pollution atmosphérique, des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie du transport routier. Pour réduire les émissions de polluants, il faut limiter le trafic de voitures.
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la sensibilisation pour inciter à la rénovation des bâtiments et au changement des chaudières fioul Mettre en place un conseil local pour accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation Renforcer la qualité des travaux de rénovation et des constructions neuves Adapter les documents d'urbanisme pour favoriser les constructions et les rénovations exemplaires Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le service ferroviaire, la qualité des transports en commun, et favoriser l'intermodalité avec le service ferroviaire pour désaturer le réseau routier Lancer le Schéma Directeur Cyclable et favoriser le vélo par des infrastructures et des itinéraires sécurisés Faciliter la mobilité piétonne en limitant le flux des voitures Développer des solutions de mobilités douces et/ou partagées pour l'accès aux écoles Réduire la pollution liée au transport de marchandises Développer des solutions covoiturage / autopartage pour limiter le flux de voitures